

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 01.12.2023

ID : 089-200039642-20231123-84_2023-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le vingt-trois novembre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p>Absents ayant donné pouvoir : <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky), <i>Mélinesy</i> : M. BOUCHARD Michel (a donné pouvoir à M. BUSSY Dominique), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. LENOIR Pascal (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane).</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 52 - Absent(s) : 11 - Pouvoir(s) : 12 - Votants : 64 	<p>Absents excusés : <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.</p> <p>Absents non excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Pierrette GIBIER</p> <p>Date de convocation : 17 novembre 2023</p>
<p>Délibération n° 84-2023</p>	<p>Objet :</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE</p> <p>Désignations <i>Agence Economique Régionale</i></p> <p>Vu les statuts de l'Agence Economique Régionale (AER) qui prévoient un représentant de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) pour siéger aux assemblées générales et spéciales,</p> <p>Vu la délibération n° 44-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 3 septembre 2020 portant désignation du président en exercice siéger aux instances de l'AER, étant précisé que la délibération stipule qu'en cas d'empêchement, il désignera le vice-président en charge de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire »,</p> <p>Vu la délibération n° 65-2023 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 12 septembre 2023 portant élection de Monsieur Régis LHOMME en qualité de président de la collectivité,</p> <p>Considérant que la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » est devenue la commission « Attractivité économique » et qu'elle est présidée par le président en exercice,</p> <p>Il convient de désigner un conseiller communautaire pour suppléer au président, en cas d'empêchement de ce dernier.</p>

Objet :

ADMINISTRATION GENERALE

Désignations

Agence Economique Régionale

Vu les statuts de l'Agence Economique Régionale (AER) qui prévoient un représentant de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) pour siéger aux assemblées générales et spéciales,

Vu la délibération n° 44-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 3 septembre 2020 portant désignation du président en exercice siéger aux instances de l'AER, étant précisé que la délibération stipule qu'en cas d'empêchement, il désignera le vice-président en charge de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire »,

Vu la délibération n° 65-2023 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 12 septembre 2023 portant élection de Monsieur Régis LHOMME en qualité de président de la collectivité,

Considérant que la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » est devenue la commission « Attractivité économique » et qu'elle est présidée par le président en exercice,

Il convient de désigner un conseiller communautaire pour suppléer au président, en cas d'empêchement de ce dernier.

Le président de séance fait un appel à candidature. Se présente :

- Monsieur José PONSARD.

Il est procédé au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	64	pour
	0	contre
	0	abstention

DECLARE élu Monsieur José PONSARD pour siéger aux assemblées générales et spéciales de l'AER, en cas d'empêchement du président en exercice,

DIT que les autres termes de la délibération n° 44-2020 restent inchangés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président de séance,
Monsieur Régis LHOMME,
Président

La secrétaire de séance,
Mme Pierrette GIBIER



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).